

Parcours de prévention pour améliorer les conditions de travail dans le secteur sanitaire

Les Carsat Aquitaine et Centre Ouest définissent le présent socle minimum de bonnes pratiques de prévention à mettre en œuvre dans **le secteur sanitaire** pour préserver l'état de santé des salariés. L'ARS fait également siennes ces préconisations dans la mesure où elles ont aussi un impact positif sur le bien être des personnes aidées.

Il comprend les points suivants :

1. Organisation de la santé et sécurité au sein de l'établissement (démarche de prévention des risques professionnels)

- Définition d'une politique santé sécurité précisant l'engagement de la direction,
- Définition des rôles et missions des acteurs de l'entreprise sur ce sujet,
- Implication de l'encadrement,
- Désignation d'un animateur prévention,
- Constitution d'une instance de pilotage spécifique et d'un pôle d'animation,
- Définition des objectifs stratégiques et opérationnels en santé et sécurité à minima en lien avec les situations de travail générant des risques de TMS (troubles musculo squelettiques),
- Cadrage du ou des projets de prévention en particulier des TMS dans les activités d'aide et de soins en établissement au sens de la [recommandation nationale R471](#).
- Mise en place d'un tableau de bord pour le suivi de l'absentéisme dont AT / MP

2. Formation et montée en compétences :

Pour atteindre l'objectif du point 1, assurer la formation des acteurs de l'entreprise en déployant un dispositif de formation de type référentiel HAPA* 2019 sanitaire et médico social (SMS) :

- Formation du Dirigeant,
- Formation d'un animateur prévention chargé d'organiser et de conduire, en lien avec la Direction, la démarche de prévention des risques professionnels ; d'analyser les risques professionnels de situations de travail et proposer des pistes d'amélioration,
- Formation des salariés afin de leur permettre de devenir acteur de leur propre prévention et de participer à la démarche de prévention de l'entreprise (formation de type PRAP 2S).
- Sensibilisation et formation des salariés à la prévention des risques identifiés et selon les mesures de préventions retenues.

*HAPA : hébergement aide à la personne âgée

3. Évaluation des risques professionnels (ex : TMS, RPS, Risque Chimique, Rayonnement ...)

Cette démarche consiste à réaliser une analyse des activités qui génèrent les risques les plus importants notamment des TMS, y compris en s'appuyant sur les analyses d'accidents du travail.

- Un focus particulier sera à apporter à l'évaluation des risques liés au transfert et à la mobilisation des personnes :
 - o Intégrant à la fois les objectifs de qualité de prise en charge des personnes, la qualité des soins et la protection de la santé au travail des personnels (physique et mentale).

Cette évaluation doit permettre :

- o d'identifier les facteurs de risques techniques, organisationnels et psychosociaux.

4. Définition et mise en œuvre d'un plan d'actions

A partir du résultat de l'évaluation décrite au §3, élaboration et mise en œuvre d'un plan d'action visant à supprimer ou réduire au maximum les risques professionnels identifiés.

5. Conception

Intégrer la santé sécurité au travail des salariés est possible en amont de tous projets de rénovation ou de construction d'un établissement du secteur sanitaire. Les intervenants sur les projets construction se référeront utilement à la [brochure de l'INRS ED 6096](#).

Vous pouvez vous référer aux documents suivants :

- [Le référentiel HAPA référence V4 -01/2019](#) ;
- Guides de manutention et prévention des TMS :
 - o [Recommandation nationale R471](#)
 - o [RITMS3](#),
- Conception des lieux de travail : <https://leffetprevention.carsat-aquitaine.fr/>,
- Risques psycho-sociaux :
 - o [Guide RPS faire le point](#),
 - o [ED 6139 \(Risques psychosociaux et document unique. Vos questions, nos réponses\)](#),
 - o [ED 6140 \(Évaluer les facteurs de risques psychosociaux : l'outil RPS-DU\)](#),
- [ED 6185](#) : Laboratoire d'anatomie et de cytologie pathologique,
- [ED 6048](#) : Laboratoires d'analyses médicales : Evaluation et prévention des risques infectieux.